

L'an deux mille dix-neuf, le 5 Avril à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,  
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.

Présents:

BLAES Magalli, ROLLIN Florence, SASTRE GARAU  
Danielle, CHASSIN Yves, LAEDERICH Pierre et  
WAGNER Hervé

NOMBRE DE CONSEILLERS : 6

PRESENTS : 6

VOTANTS : 6

- 1) **Secrétaire de séance** : Yves Chassin a été désigné secrétaire de séance.
- 2) **Le compte-rendu** de la réunion du 11 février 2019 a été adopté à l'unanimité.

**3) DELIBERATION POUR LE PLAN D'EPANDAGE SUR DES TERRES AGRICOLES  
DE LA COMMUNE**

Mr Faure et un représentant de la station d'épuration Arrivé Auvergne de Saint Germain des Fossés, chargé du suivi des effets des boues à épandre, nous font part du plan d'épandage proposé. Selon les analyses présentées, on note un effet écologique positif par rapport aux engrais chimiques qu'ils remplacent. Cependant, cela présente des nuisances (odeurs) comparables, selon eux, aux épandages de fumier de bovins. Ces boues seraient stockées dans un champ (hors commune) et épandues en septembre afin d'être immédiatement enfouies par labour. Trois des parcelles concernées se situent entre la route de Veauce et le chemin de la Planelle (Ouest et Sud-Ouest du bourg : Chaumes Laval, Champ du bois) et une autre le long de la D118 (l'Amouratte moins probablement concernée).

Après avoir délibéré et sachant que si l'expérience 2019 est jugée décevante il sera possible de l'interrompre, le Conseil Municipal, se prononce à 5 voix POUR et 1 contre.

**4) DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le compte de gestion du Comptable Public est présenté au conseil par Madame le Maire. Il est consultable en mairie.

Après délibération Il est approuvé à l'unanimité.

**5) DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le compte administratif, après délibération, est soumis au vote en l'absence de Madame le Maire sous la présidence de Mme Sastre Garau et approuvé à l'unanimité par 5 voix POUR.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	BUDGET PREVU	REALISE	SOLDE
DEPENSES	99 031,87 €	83 286,26 €	15 745,61 €
RECETTES	99 031,87 €	104 169,56 €	5 137,69 €
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>20 883,30€</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	BUDGET PREVU	REALISE	SOLDE

DEPENSES	21 888,88 €	11 601,38 €	10 287,50 €
RECETTES	21 888,88 €	24 683,42 €	2 794,54 €

RESULTAT GLOBAL : 33 965.34 €

**6) DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

L'affectation des résultats 2018 est approuvée à l'unanimité par 6 voix POUR

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT 20 883.30 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0.00 €
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 20 883.30 €

**7) DELIBERATION POUR LE VOTE DES 3 TAXES LOCALES**

Les taux des taxes locales ont été reconduits, à savoir :

Taxe d'habitation	: 8,82%
Taxe sur foncier bâti	: 10,47%
Taxe sur foncier non bâti	: 32,65%

Vote unanimité : 6 POUR

**8) DELIBERATION SUR LA COMPOSITION DE L'ARTICLE 65548**

Le compte 65548 est dédié à :

SDE03	280€
SIVOM	60€
Fourrière	112€
Vivasioule	200€

Vote à l'unanimité

**9) DELIBERATION POUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Il est prévu en investissement : Des jeux d'enfants (vers le point tri) : balançoire et cheval à ressort pour 1200€,

Un miroir à placer au virage de l'allée Saint Michel vers la place de l'église, 2 bornes WI-FI,

Le changement des menuiseries de la salle polyvalente et de la bibliothèque et la peinture des volets de la salle polyvalente.

Le Budget Primitif 2019 est donc :

FONCTIONNEMENT	
	BUDGET PREVU
DEPENSES	79 881,30 €
RECETTES	79 881,30 €
	équilibre

INVESTISSEMENT	
	BUDGET PREVU
DEPENSES	27 975,91 €
RECETTES	27 975,91 €
	équilibre

Vote POUR à l'unanimité

#### **10) DELIBERATION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le devis que nous avons reçu du CAT ESAT ALLIER « LES GENETAIX » de Deneuille-Les-Chantelle, concernant l'entretien des espaces verts de la commune.

Le devis s'élève à 2704.80 € pour 7 tontes

Madame le Maire présente également le devis de l'association multi-services ADEM de Montmarault concernant la taille des haies de la commune.

Le devis s'élève à 3150.40 € avec 6 tranches de travaux de remise en état des haies.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité et autorise Madame le Maire à donner son « bon pour accord » pour ces 2 devis.

Ainsi pour la partie tonte des espaces verts, le travail est confié au CAT Deneuille pour 2704€.

La taille des haies est, quant à elle, confiée à L'ADEM (Montmarault) selon un plan établi sur l'année pour 3150€. Il est à prévoir l'intervention de gros matériel pour débroussaillage préparatoire.

#### **11) DELIBERATION POUR LE REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL**

Le règlement du cimetière communal a été adopté à l'unanimité. (Règlement disponible en Mairie)

#### **12) QUESTIONS DIVERSES**

- Elections européennes : Pour la journée du 26 Mai : 4 groupes de personnes se relaieront de 8h à 18h pour la tenue du bureau de vote.
- Choix de la date du 25 mai 2019 pour la fête des voisins.
- Le Conseil Municipal a rejeté la demande de Mr Perronnet pour participation de la Commune à l'implantation d'une haie chemin de Crouzat, tant pour le financement que pour l'implantation.
- Place de l'église, les pins sont infestés de nids de chenilles processionnaires, extrêmement urticantes et donc dangereuses pour les enfants en particuliers et pour les animaux. La solution de leur abattage est repoussée pour la recherche d'une solution moins radicale. A suivre...
- Place près du point tri : Projet de plantation d'une haie de troènes. Accord unanime.
- Autorisation donnée pour une « chasse aux œufs » le lundi 22 avril 2019.

La séance est levée à 22 heures 15.

Magalli BLAES	Florence ROLLIN	Danielle SASTRE-GARAU
Yves CHASSIN	Pierre LAEDERICH	Hervé WAGNER

